
RAPPORT DE SUIVI

Le présent rapport de suivi concerne un projet relatif à :

- La méthode boisement
 La méthode reconstitution de peuplements forestiers dégradés

Nom du projet :

Alliance Forêts Bois/GCF n° 12 - Saint-Calais-du-Désert
(53)

PARTIE 1 : CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface : _2.16_ ha

Densité de plantation : __1500_ plants/ha

Date de plantation : _mars 2021__

Si le projet a été déposé sous V3, l'année de plantation correspond à celle déclarée dans le tableur :

Oui

Non. La corriger et joindre le calculateur mis à jour.

Essences : indiquer la ventilation des essences à la plantation :

Alisier torminal : 5%
Chêne pédonculé : 31%
Chêne sessile : 46%
Chêne pubescent : 14%
Cormier : 2%
Feuillus divers : 2%

En fonction des essences majoritairement plantées, à partir de quelle année et à quel mois le projet peut-il être audité : _Septembre 2025_

Y a-t-il eu un écart dans la ventilation des essences par rapport à ce qui avait été initialement prévu au moment du dépôt du projet au label Bas-Carbone ?

Oui

Non

Si oui, quelles sont les essences qui ont dû être substituées ?

Aucune essence n'a été substitué dans le cadre de ce projet.

Si oui, pour quelle raison ces essences ont-elles été substituées ?

Pénurie de l'essence en question au moment de la plantation

Changement d'essence au moment du regarnis car l'essence d'origine était inadaptée/mal adaptée (une forte mortalité ayant été constatée sur l'essence en question)

Autre raison, préciser :

Si oui, quelles classes de fertilité et quelles tables de production ont été utilisées pour recalculer les réductions d'émissions ? NB : le recours aux indications données dans la V3 pour ce choix est obligatoire.

Joindre le calculateur mis à jour.

Pas de changement de classe de fertilité ni de référence bibliographique.

Nombre de réductions d'émissions

Si l'année de plantation (pour les projets labellisés sous la V3) et/ou les essences (pour tous les projets) ont été modifiées par rapport à ce qui avait été déclaré dans le dossier labellisé, après une mise à jour du calculateur combien de réductions d'émissions sont générées par le projet ?

REA forêt après rabais = 350

REA produits bois après rabais = 0

REI substitution après rabais = 0

REA totales générables = 350

Additionnalité

Votre projet a-t-il bénéficié, depuis le dépôt du dossier pour labellisation, de financements autres que ceux des acheteurs des réductions d'émissions ? Par exemple : subvention nationale, subvention régionale, subvention départementale, subvention communale

Oui

Non

Si oui, lesquels ? Joindre les justificatifs associés.

PARTIE 2 : LE SUIVI DE L'ANNÉE N À N+5

La vie du projet durant les 5 premières années

Avez-vous effectué ou fait effectuer des comptages/suivis intermédiaires de mortalité ?

- Oui
 Non

Si oui, détailler :

Pas de comptage effectué pendant les 5 premières années de végétation.

Insérer ci-après des photographies légendées du projet à des âges différents à joindre. Inclure autant de photos illustratrices de la vie du projet de l'année 0 à 5 que vous le souhaitez.

Les regarnis

Avez-vous effectué des regarnis ?

- Oui
 Non

Si oui, à quelle année ? _____

Sur combien de plants ? _____

Lister la composition et la ventilation des essences du regarni :

Pas de regarni effectué pendant les 5 premières années de végétation.

Les travaux d'entretien

Avez-vous effectué des travaux post-plantation (broyages, dégagements, tailles de formation...) ?

- Oui
 Non

Si oui, lister les travaux effectués et leur année de réalisation :

2021 : Disquage interligne & dégagement manuel sur la ligne
2023 : dégagement manuel sur la ligne

Les co-bénéfices

Quelles actions particulières avez-vous mis en œuvre pour valoriser les co-bénéfices que vous avez déclarés à l'année de labellisation de votre projet (*ne renseigner que si pertinent**) ?

- Adhésion de la propriété à la certification PEFC
- Mélange intra parcellaire des différentes essences
- Tout les arbres en bordures de parcelle sont maintenues

Le document de gestion durable

Quel document de gestion durable avez-vous ?

- Aménagement forestier (uniquement forêts publiques)
 Plan simple de gestion
 Code de bonnes pratiques sylvicoles
 Règlement type de gestion

En quelle année l'avez-vous fait agréer ? __2021__

Joindre une copie du courrier d'agrément du document de gestion durable.*